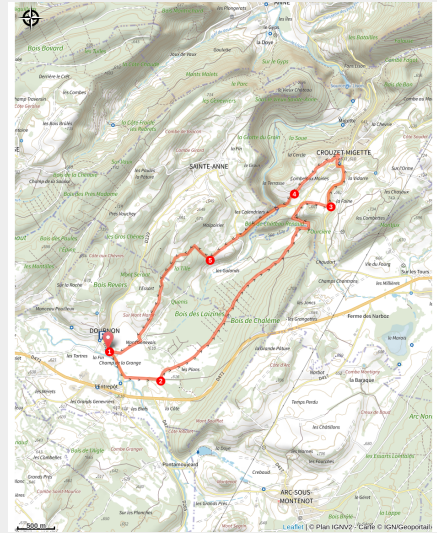


Le Pont du Diable

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins - Dournon



Le Pont du Diable (JGS25/wikimedia)



Cet itinéraire se situe sur le premier plateau jurassien : alternance de grandes forêts, de champs et de vallées encaissées. Dans l'une serpente l'Ourcière, dominée par le pont du Diable.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 3 h

Longueur : 10.9 km

Dénivelé positif : 188 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

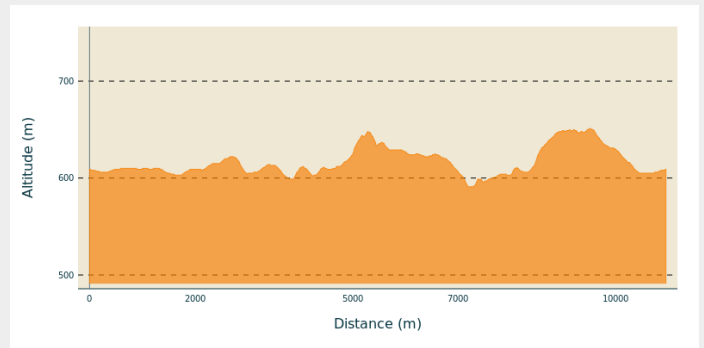
Départ : Dournon

Arrivée : Dournon

Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées)

Communes : 1. Dournon

Profil altimétrique



Altitude min 591 m Altitude max 651 m

1. Au poteau « **Dournon** », suivre la D 229 vers le sud-est sur 500 m. Prendre le « **Chemin des Lézines** » (*route*) à gauche sur 500 m.
2. À la bifurcation, continuer à gauche par la route forestière en ignorant les sentiers à droite et à gauche sur 3,7 km. Elle franchit la combe de l'Ourcière. Poursuivre par la D 229 sur 20 m, puis monter par le chemin à droite.
3. Emprunter la D 103 à gauche vers Crouzet-Migette. À l'entrée du village, prendre à gauche la rue du Pont-du-Diable, puis à droite celle de la Tioupe. Au croisement, tourner deux fois à gauche et poursuivre en direction de la ferme équestre, rue des Terrasses, sur une route qui devient un chemin caillouteux.
4. Dans le large virage à droite, entrer tout droit dans le pré par le portillon à chaîne et longer la haie jusqu'à la sortie. Le sentier descend au parking du pont du Diable [*O> accès à la cascade par l'escalier à gauche (> **marches glissantes** !)* ; *vue sur la sculpture du pont*]. Traverser le pont et suivre la D 229 jusqu'à la courbe à droite. Partir à gauche, puis rester à droite sur le chemin.
5. Au carrefour, monter par le chemin à droite sur 250 m et tourner à gauche. Le chemin traverse la forêt. Ignorer les embranchements et garder la direction sud-ouest. Au bout, le chemin vire à gauche. Franchir le gué (*> **si le gué est infranchissable, longer le bief jusqu'à l'entrée du village***), puis suivre la route caillouteuse à droite. Elle ramène au village. Retrouver le parking sur la droite.

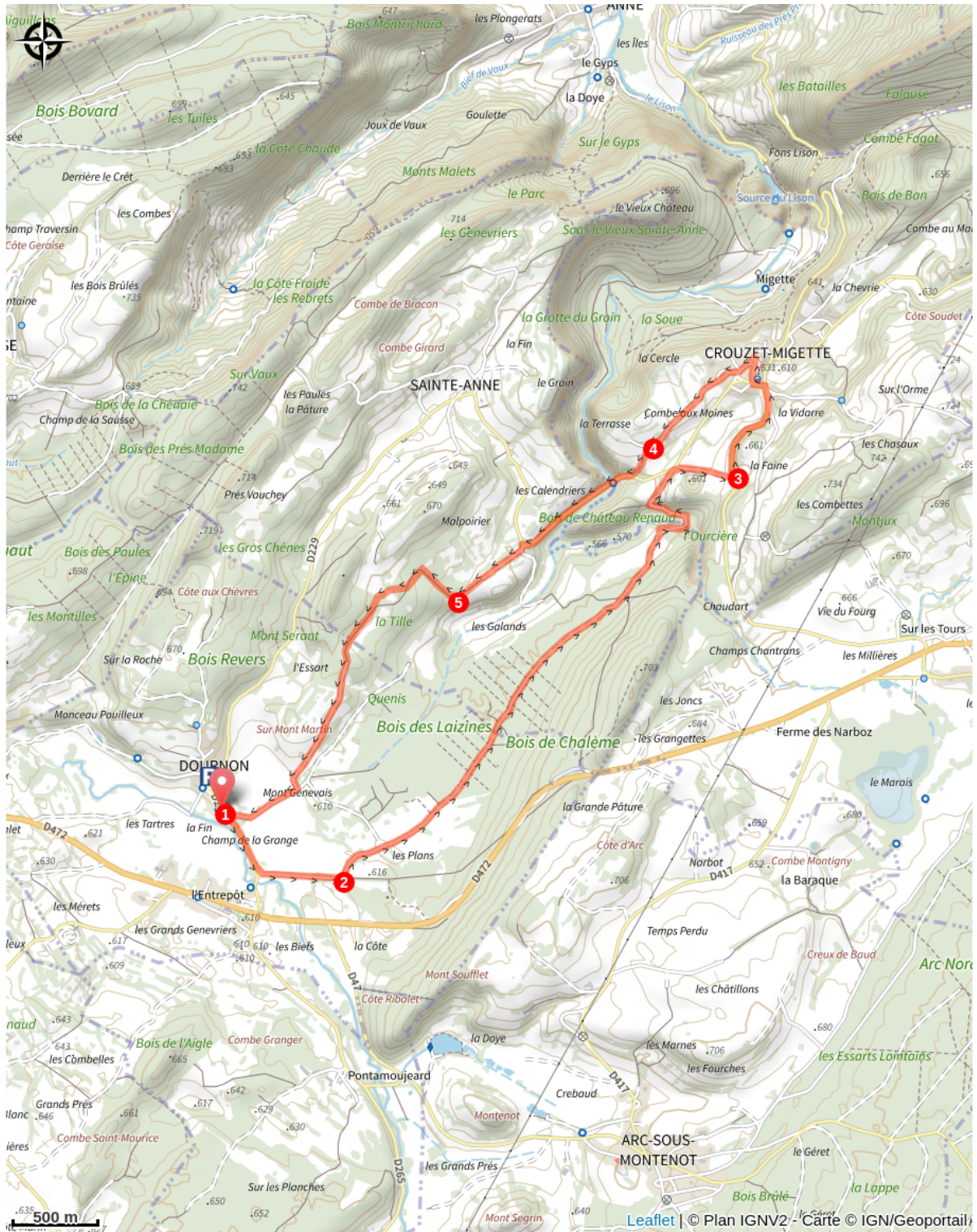
TRADITIONS

La légende du pont du Diable

Situé à la limite des départements du Jura et du Doubs, le pont du Diable enjambe l'Ourcière à plus de 80 mètres de haut. Il relie les villages de Dournon à Crouzet-Migette en passant par Sainte-Anne. Du haut des rambardes, on découvre les gorges profondes de la rivière. Après la descente d'un escalier, la tête sculptée du diable apparaît juste sous le pont. Les rochers découpés accentuent l'atmosphère inquiétante d'où la légende diabolique qui s'y rattache : « à peine construit, le pont s'écroula. Le maçon recommença, en vain. Alors le diable lui proposa de le reconstruire à condition que l'âme du premier passant lui appartienne. Le maçon se résigna au marché. Le pont fut magnifique. Mais, pris de remords, le maçon dans son délire réclama un prêtre. Celui-ci, pressé, emprunta le pont le premier. Le diable se

précipita pour avoir son dû, mais ébloui par l'éclat du ciboire, il enjamba le parapet et tomba dans le vide. »

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Attention au escaliers du pont du Diable qui peuvent être glissants par temps humide et méfiance au passage du gué entre 5 et 1 par temps de pluie.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Salins-les-Bains, prendre la direction de Levier par la D472 traversez Cernans puis à l'Entrepôt prendre à gauche la direction de Dournon.

Parking conseillé

Parking de la Mairie de Dournon

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Corniches calcaires - Falaises De Sainte-anne

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur Falaises De Sainte-anne sur la commune de CROUZET-MIGETTE et de SAINTE-ANNE.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB Marnières Et Ruisseau De Château-Renaud

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR3800666 - Marnières Et Ruisseau De Château-Renaud

Espèces animales concernées : sonneur à ventre jaune, salamandre tachetée, triton alpestre, lézard agile, lézard vivipare, orvet, couleuvre à collier et damier de la succise.

Espèces végétales concernées : campanule à larges feuilles, circée intermédiaire, oeillet superbe, orchis musc, planthère verdâtre et troscart des marais

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Marnières Et Ruisseau De Château-Renaud sur les communes de CROUZET-MIGETTE et SAINTE-ANNE.

Dans ce périmètre, sont interdit :

- le vélo tout terrain hormis sur la piste forestière ;
- les activités de bivouac et de camping ;
- les randonnées organisées qu'elles soient pédestres, cyclistes ou équestres ainsi que toute manifestation sportive ou touristique. Les activités de découverte de la nature restent autorisées sous réserve d'un encadrement qualifié des groupes ;
- le franchissement du ruisseau de Château Renaud hors des secteurs aménagés à cet effet.

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Coeur du Jura Tourisme - Arbois - Poligny - Salins

Place des Salines, 39110 SALINS-LES-BAINS

Tel : 03 84 73 01 34

<https://www.coeurdujura-tourisme.com/>

